



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 09 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 04 septembre 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Evelyne COURROS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Véronique TOUYA, Jacques LARRIEU, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH

Pouvoirs :

Marcel BOUTET a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Danièle DINCLAUX a donné pouvoir à Cécile GARRIDO, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	5
Votants	22

N° 20240909-008

EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT DE PRESTATION DE SOCIO-ESTHETISME

Considérant la nécessité de maintenir des prestations de socio-esthétique, pour le bien être des résident (es)

Madame la Vice-Présidente donne lecture du contrat de prestation de socio-esthétique.

Le bilan de l'activité de socio-esthétique présenté par Mme MAGNE de 2023 a été un franc succès auprès des résidents.

Il a permis la réalisation, une fois par mois, d'ateliers individuels en chambre et deux ateliers sur l'après-midi en groupe de 6 résidents en moyenne.

Les objectifs définis au préalable tels que l'amélioration de l'estime de soi et donc la confiance en soi et la meilleure autonomie dans la prise en soin de soi avec pour finalité le bien-être et la communication ont été atteints.

Ces ateliers se sont inscrits pleinement dans l'accompagnement global de la prise en soin du résident au sein de l'équipe pluridisciplinaire.



C'est pourquoi il est proposé de renouveler le contrat de prestation de septembre 2024 à septembre 2025 pour une intervention mensuelle d'ateliers collectifs et individuels de 5 heures pour un coût mensuel de 350 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le

19 SEP. 2024

La Vice Présidente du CIAS

Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »